



Courrier de La Poste non signé

Par **douxlove**, le **03/05/2013** à **07:30**

bonjour,

j'ai reçu un courrier du Directeur d'établissement de La Poste mais celui-ci n'est pas signé. Ce courrier m'indiquant une détérioration d'un objet ordinaire qui m'était destiné, or ce n'est pas la première fois. De peur que je porte plainte, il m'envoie ce courrier non signé. Dois-je le prendre en considération même sans signature du dit-directeur ?

Par **Lag0**, le **03/05/2013** à **07:48**

Bonjour,

Seul l'expéditeur a un contrat avec la Poste, c'est donc lui seul qui peut émettre des réclamations.

Je ne comprends donc pas pourquoi vous dites :

"De peur que je porte plainte" ?

Par **Kran HIRAKRON**, le **03/05/2013** à **16:21**

bonjour

C'est surtout que ce n'est pas le directeur lui même qui vous à envoyé ce courrier... C'est un chef d'équipe fort certainement. Un directeur ça ne s'occupe pas de ce genre d'affaire. Loin de là ! C'est indiqué "le directeur" pour la forme, c'est tout. Qu'il n'y ai pas de signature, mais juste le titre, je ne vois pas ce que cela peu bien changer ^^

Par **Kran HIRAKRON**, le **03/05/2013** à **16:22**

Puis entre nous... porter plainte ? C'est pas un peu excessif ? La police ou la gendarmerie risque de vous rire au nez ;-)